

## JEU CONCOURS

« Un nouveau service de location de Vélo arrive sur le Grand Périgueux.  
Aidez-nous à trouver un nom ! »

Organisé par **Le GRAND PERIGUEUX**

## REGLEMENT

### ARTICLE 1 : Organisateur du jeu

Le GRAND PERIGUEUX, située au 1, boulevard Lakanal BP 70171, 24019 PERIGUEUX Cedex organise du 6 novembre au 23 décembre 2018 un jeu concours gratuit et sans obligation d'achat, pour trouver un nom d'un nouveau service mis en place pour le printemps 2019.

### ARTICLE 2 : Période de validité du jeu

La date de départ de ce jeu est fixée au mardi 6 novembre et prendra fin le dimanche 23 décembre 2018. L'établissement organisateur se réserve le droit d'écourter, de proroger, de reporter, de modifier ou d'annuler le jeu si les circonstances l'exigent.

### ARTICLE 3 : Qualité des participants

Ce jeu est ouvert à toute personne physique résidant en France à l'exception des personnes membres ou salariées de l'établissement organisateur.

### ARTICLE 4 : Annonce du jeu

Ce jeu est annoncé :

- Par affichage et distribution de bulletins de jeu au siège de l'agglomération, à l'agence commerciale - Espace TRANSPORT,
- Par affichage dans les bus,
- Sur le site internet [www.grandperigueux.fr](http://www.grandperigueux.fr),
- Par envoi mail aux communes du Grand Périgueux,
- Par voie de presse.

### ARTICLE 5 : Conditions de participation

**Via internet** : Le participant se rend directement sur le site internet [www.grandperigueux.fr](http://www.grandperigueux.fr). Un accès internet sera disponible au siège du Grand Périgueux.

Il devra cliquer sur un lien en page d'accueil qui le dirigera vers une page dédiée au jeu, présentant les principes du jeu et le lot à gagner.

**Via le siège du Grand Périgueux ou l'Espace Transport** : le participant devra remplir le bulletin qui validera sa participation.

Le participant devra fournir au minimum une proposition de nom et trois maximum en remplissant le bulletin qui validera sa participation.

Il n'y aura qu'une seule participation par adresse email ou par bulletin de jeu et il ne sera attribué qu'un seul lot à un foyer (même nom, même adresse).

#### **ARTICLE 6 : Choix du nom et Tirage au sort**

Parmi toutes les propositions reçues, un premier tri sera effectué par un jury composé d'élus et d'agents administratifs du Grand Périgueux pour en retenir 5.

Les 5 propositions retenues seront soumises aux élus du Grand Périgueux lors d'une réunion entre janvier et février 2019 qui choisiront le nom gagnant du nouveau service.

Si le nom choisi a été proposé par plusieurs personnes, le gagnant sera déterminé par un tirage au sort qui se déroulera au plus tard mi-mars 2019.

#### **ARTICLE 7 : Lot à gagner**

Un an d'abonnement au nouveau service de location de vélo mis en place par Le Grand Périgueux. Le lot ne pourra pas être échangé contre un autre lot ni contre sa valeur monétaire.

#### **ARTICLE 8 : Information au gagnant**

Le gagnant sera informé par téléphone, courriel ou courrier postal au plus tard fin mars. Le nom du gagnant sera consultable sur le site [www.grandperigueux.fr](http://www.grandperigueux.fr).

Le lot devra être retiré à l'Espace TRANSPORT, 22 cours Montaigne à Périgueux, entre mai et juin 2019 sur présentation d'une pièce d'identité.

#### **ARTICLE 9 : Autorisation**

Du seul fait de sa participation au jeu concours, le gagnant autorise par avance l'établissement organisateur à utiliser son nom, et son image pour toute opération de promotion liée au présent jeu, sans que cette utilisation puisse ouvrir droit à quelque rémunération que ce soit.

#### **ARTICLE 10 : Participation au jeu**

La participation à ce jeu implique l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement. Toute interprétation litigieuse du présent règlement, ainsi que tous les cas non prévus seront tranchés souverainement par l'établissement organisateur.

#### **ARTICLE 11 : Dépôt du règlement**

Le présent règlement est déposé auprès de Maître ESTRADE Jean-François - 18, rue Victor Hugo à Périgueux.